

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU le décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, portant création des Départements et des Sous-Préfectures, ensemble les actes qui l'ont modifié ;
 - VU la Loi n° 64-15 du 11 Août 1964, portant attribution et organisation des Conseils Généraux ;
 - VU la Loi n° 64-17 du 11 Août 1964 portant organisation municipale ;
 - VU l'Ordonnance n° 50/PR/MISDN/CRN du 30 Septembre 1966, relative aux Comités Départementaux, aux Comités de Sous-Préfectures et aux Comités Urbains de Rénovation Nationale ;
 - VU la délibération n° OI/67 prise le 17 Février 1967, par le Comité Départemental de Rénovation Nationale du ZOU ;
 - VU la délibération n° 67-I prise le 11 Janvier 1967 par le Comité Urbain de Rénovation Nationale d'Abomey.
- SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministre entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Est approuvé le Budget Primitif exercice 1967 du Département du Zou arrêté aux sommes ci-après :

TITRE I - SOUS-PREFECTURES

RECETTES ORDINAIRES :

CENT SEPT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE	
QUINZE FRANCS	107.952.015 F.

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE FRANCS	18.560.000 F.
---	---------------

Soit au total	126.512.015 F.
-------------------------	----------------

DEPENSES ORDINAIRES :

CENT SEPT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE

QUINZE FRANCS 107.952.015 F.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE FRANCS 18.560.000 F.

Soit au total ... : 126.512.015 F.
=====

TITRE II - CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES :

VINGT MILLIONS DE FRANCS : 20.000.000 F.

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Néant

DEPENSES ORDINAIRES :

VINGT MILLIONS DE FRANCS : 20.000.000 F.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : : Néant

TITRE III - REGIE D'ELECTRICITE D'ABOMEY - BOHICON

RECETTES ORDINAIRES :

NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS ... : 9.170.000 F.

RECETTES EXTRAORDINAIRES : : Néant

DEPENSES ORDINAIRES :

NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS ... : 9.170.000 F.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : : Néant

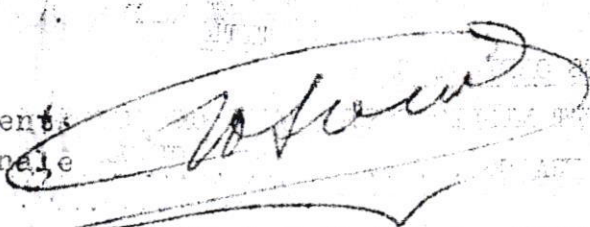
ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 23 Jain 1967

par le Président de la République,

P. Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan, absent.

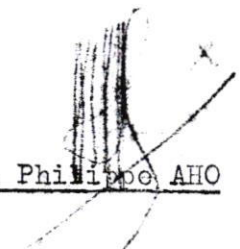
Le Ministre de l'Education Nationale
chargé de l'intérim


Général Christophe SOGLO

E. BOCCO

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité,

AMPLIATIONS : PR 4 - SGG 4 - MIS 4 -
MFAEP 4 - IAA 1 - Ministères 12 -
IGF 1 - DB 6 - DC 2 - CF 2 - DAI 2 -
Trésor 4 - Préfet Zou 4 - DGAJL 2 -
CS 6 - Gde Chanç. 1 - Dél. Gouv. 4 -
Recev. Dépt. 2 - CRN 2 - C.UR.RN 2 -
JORD 1.-


Colonel Philippe AHO